PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE DU 29 août 2022

<u>Présents</u>: Jean Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION – Daniel MORSELLI - Lysiane FREMON - Nicole DJIANN – Yannick MARCHAL – Stéphanie PREVOST – Brigitte OUERE–

Corinne LARCHER - Albert MOZZATI - Danièle REYNAUD

<u>Absents excusés</u>: Thierry BERRES – Grégory THERAUBE – Régine MARCY <u>Absents non excusés</u>: Jean Luc SAUTEL - Eric BOISSIN – Pauline BOISSIN

Procurations: Thierry BERRES à Yannick MARCHAL - Grégory THERAUBE à Nicole DJIANN - Régine MARCY à

Albert Mozzatti

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

Ordre du Jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent Approuvé à l'unanimité

1. Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

Le changement du référentiel est une obligation légale qui résulte de la loi NOTRe et qui doit être mis en place à partir de 01/01/2024. Le comptable public nous a conseillé d'anticiper le passage de ce nouveau référentiel appelé également nomenclature comptable au 01/01/2023. La nomenclature M57 permet de procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Et dans la limite de 2% des dépenses réelles de chaque section, il est possible de voter des autorisations de programme et des autorisations d'engagement relatives aux dépenses imprévues.

Approuvé à l'unanimité

2. <u>Délibération portant sur la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe de 30 heures et suppression de celui d'adjoint administratif principal de 2ème classe</u>

Il s'agit d'une employée administrative qui passe de la 2ème classe à la 1ère classe par promotion interne. Le maire répond favorablement aux promotions de ce type.

Approuvé à l'unanimité

3. <u>Délibération portant sur la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe de 35 heures et suppression de celui d'adjoint technique</u>

Il s'agit d'un employé technique de l'eau et assainissement qui a réussi son examen d'adjoint technique principal de 2ème classe. La mairie répond favorablement aux promotions consécutives à la réussite à un examen ou un concours.

Approuvé à l'unanimité

4. Rétrocession d'une concession funéraire à la commune

Une personne désire rétrocéder la concession cinquantenaire au cimetière de Lablachère dont les défunts ont été déplacés vers une autre commune. La mairie lui remboursera la somme de 81,10€ correspondant au prorata de l'occupation et de la durée restante.

Approuvé à l'unanimité

5. Avis sur un projet de création d'une chambre funéraire

Cette demande est soumise à l'avis du conseil municipal de la commune qui doit se prononcer si ce projet ne porte pas atteinte à la sécurité publique et à la salubrité publique, ou encore constituer une gêne excédant les inconvénients normaux du voisinage. Après consultation du dossier complet le conseil municipal émet un avis favorable à la création d'une chambre funéraire Approuvé à l'unanimité

6. Régularisation achats terrains quartier du Fabre à Lablachère

Régularisation d'une procédure de changement de limites des propriétés ALDIAS, COUDEYRE, BLACHERE et Commune de Lablachère au lieu-dit le Fabre et adressée au Notaire en 2008 pour élargir la voirie communale. L'acte n'ayant pas été rédigé à ce jour les intéressés demandent la régularisation de la situation. Les cessions sont consenties à titre gratuit. Les frais relatifs à cette opération sont à la charge de la commune.

Approuvé à l'unanimité

7. Modification des articles 24, 25 et 26 du règlement intérieur

Au 1/7/2022 la loi impose la publicité du règlement intérieur. Les formes de la publicité ont été votées le 7 juin 2022. Il s'agit aujourd'hui de mettre le règlement intérieur en conformité avec la loi et cette délibération.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Repas des Sages

Aura lieu le mercredi 31 août 2022 dans la salle d'animation rurale. 111 personnes se sont inscrites et le conseil municipal a été invité par mail.

Les votiers

Le président des « votiers » et la municipalité se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de mettre au point l'organisation de la fête votive du 26 au 29 août 2022. Une ouverture exceptionnelle d'un débit de boissons temporaire pour des boissons alcoolisées des 1 et 3ème groupe leur a été délivrée. Ce groupe exclut toutes les autres boissons plus alcoolisées telles pastis et whisky. L'organisation de cette manifestation a été parfaitement maitrisée par les « votiers » à qui la municipalité adresse ses félicitations. Néanmoins, des alcools interdits ont été proposés aux consommateurs ce qui n'est pas acceptable.

D'autres associations qui participent à la vie du village, le Comité d'Animation par exemple, respecte depuis plusieurs années la législation imposée par le code de la santé publique.

Le Maire prendra rendez-vous avec les responsables de l'association afin de leur rappeler leurs responsabilités.

Le Maire déplore enfin que le Dauphiné Libéré n'a communiqué sur le programme de la fête votive que le Dimanche 28 août alors que les festivités étaient quasiment terminées et a tout simplement omis les feux d'artifices organisés par la municipalité le samedi soir.

<u>Corinne LARCHER</u>: la marquisette était très alcoolisée et versée dans des pichets malgré la recommandation des gendarmes

<u>Le Maire</u>: le souci c'est qu'il faudrait l'interdire partout alors que cela ne se fait pas dans les communes avoisinantes. Une mise au point sera faite même si la fête a été maîtrisée et les votiers très impliqués. Je suis déçu qu'ils n'aient pas respecté la confiance que je leur ai accordée.

Stéphanie PREVOT: alors on peut annuler les fêtes votives!!

<u>Le Maire</u> : l'élu est le représentant de l'état dans la commune il ne peut pas cautionner des atteintes à la loi. Le respect des autorisations est indispensable car de graves responsabilités peuvent être engagées.

Brigitte OUERE: il est regrettable que pour être réussie une fête soit associée à des prises d'alcool

• Incendie Serre de Varlet le 15 août 2022

Seul incendie de l'été sur Lablachère : un poteau électrique est tombé provoquant l'incendie sur 1ha5 environ de broussailles mais vite maitrisé par les pompiers et les riverains. Une coupure de courant sur Lablachère a duré 30 à 45 mn environ. Inquiétude pour les Pervenches quant au fonctionnement du groupe électrogène qui a pris le relai.

• Incendie voiture parking école le 24 août 2022

Une voiture a pris feu accidentellement sur le parking. L'incendie s'est communiqué à la haie de l'école puis à deux autres véhicules stationnés à proximité. Pas de blessé. Nécessité de remplacer la haie détruite en grande partie par les flammes.

• Tarif occupation domaine publique - réunion d'une commission

Un récapitulatif des tarifs d'occupation du domaine public et privé va être mis en place après avis d'une commission et du conseil municipal. Il fera ensuite l'objet d'un arrêté.

C. LARCHER: qu'est ce qui justifie cette décision

<u>Le Maire</u>: Ce document existe dans toutes les communes ; en ce qui nous concerne il rassemblera toutes les décisions éparses qui existent actuellement à Lablachère.

Y. MARCHAL: c'est regrettable d'être obligé de descendre du trottoir à cause des panneaux de bois

Le Maire : c'est du domaine de la sécurité routière et des pouvoirs de police du maire. Un état des lieux sera réalisé

• Monument aux Morts

Cette année nous fêtons le centenaire du Monument aux Morts de Lablachère. Il est prévu de restaurer celui-ci par une opération de sablage puis de peinture qui nous l'espérons sera terminée pour la cérémonie du 11 novembre 2022. Nous sommes en attente d'un devis et un dossier de subvention sera déposé. Une exposition sur l'histoire de ce Monument inauguré le 17/09/1922 sera également mis en place.

Deux dames de Lablachère ont offert à la Mairie des documents originaux sur la souscription de cet édifice, son inauguration et le discours prononcé à cette occasion. Le maire les remercie très sincèrement.

La municipalité demande à celles et ceux qui détiendraient des documents ou photos relatifs à ce monument de prendre contact avec la Mairie.

• Inauguration du collège le 16 septembre

Le maire n'assistera pas à cette inauguration

Contrôle des feux d'artifices

Le Directeur de cabinet de la Préfecture, le Colonel commandant en second le groupement de Gendarmerie à Privas, le Capitaine commandant en second la compagnie de gendarmerie de Largentière et le chef de centre des pompiers à Joyeuse sont venus contrôler samedi 26 août 2022 à 18h les feux d'artifices organisés par la municipalité. Ce contrôle était ciblé sur les mesures de sécurité et la qualification des artificiers présents. Il fait suite à des directives motivées par un accident mortel cet été à Cholet.

Aucun élément défavorable n'a été constaté et le tir des feux d'artifices a été autorisé.

Catastrophe naturelle

Nous venons de recevoir un courrier préfectoral portant sur les consignes à suivre pour une demande de reconnaissance d'état catastrophe naturelle sécheresse 2022. Ce document sera affiché au panneau réglementaire de la Mairie et diffusé sur le site internet et la page Facebook de la commune.

Tour de table

Martine Carrier: La divagation des chats et chiens errants sur la commune est interdite par la loi. Ces agissements créés des problèmes, surtout les week end car l'association Coup de Pattes (à Rocles) qui récupère ces animaux ne peut se déplacer. Pour pallier cette situation qui est récurrente, on pourrait construire un petit chenil pour les héberger en attendant que l'association intervienne. Un exemple de cages nous est montré. La mairie est dotée d'un lecteur de puce pour identifier les animaux qui les identifie. C'est une obligation légale pour les communes d'avoir une fourrière.

Une émission sur le front de la guerre de l'eau est diffusée ce soir sur la 5 : je vous conseille de la regarder en replay. Il s'agit d'un reportage très intéressant qui nous concerne tous pour l'avenir. Entre autres, il y a une séquence sur l'eau volée à la CDC du Bassin d'Aubenas (400m3).

Roger Halegouet: 163 élèves inscrits à la rentrée scolaire cette année.

Il faut s'attendre à une augmentation énorme pour le chauffage même si elle sera moindre que dans d'autres établissements puisque l'école possède une chaudière à bois.

Commission Ecole : une réunion est à prévoir dans le courant de la première semaine d'octobre (4, 5, 6)

Dominique Pouget Tirion : ouverture du chantier du chemin de l'Estrade, de Roudil et route de Planzolles Une réunion publique se tiendra le 1^{et} septembre à 18h30 pour les riverains. Signale une rupture de canalisation d'eau au Rieublanquet.

Daniel Morselli : pour la sécurisation de Notre Dame, une réunion est prévue fin septembre pour les riverains Le Castellet avance bien, les fondations du lot 2 ont commencé

Voirie : on fera juste le chemin de la Brise. En ce qui concerne le chemin de l'Estrade et le Chemin de Roudil ce sera pour l'année 2023.

La caserne des pompiers devrait être réceptionnée en novembre ; l'accès aux bâtiments, propriété de la commune, de 30 m de longueur sur 7 de large sera réalisé en enrobé. C'est nécessaire et obligatoire. Les parkings seront également en enrobé mais à la charge du SDIS

Lysiane Frémon: Repas des Sages: 111 inscrits donc 4 de plus que l'année dernière mais la chaleur a freiné les inscriptions. Il faudrait peut-être tabler pour l'année prochaine sur une date fin septembre en raison de la chaleur estivale.

Nicole Djiann: Cabines à livres: depuis la dernière publication sur le site et Facebook, les incidents signalés ne se sont pas renouvelés. Les cabines ont été maintenues attractives cet été grâce aux dons et à l'intervention des élus.

Thierry BERRES: absent

Yannick Marchal: aucune observation

Stéphanie PREVOST:

Propose que l'on se réunisse pour les Conseils Municipaux à 19h/19h30. Un sondage sera fait auprès des membres du conseil. Problème de stationnement les jours de marché l'été : a été sollicité pour des problèmes tout l'été sur la route de Planzolles. Elle demande que la Commission Marché réfléchisse à des solutions.

Un aménagement a été fait sur la route de Joyeuse et une signalisation a été faite pour un parking aménagé devant la maison de l'enfance (peu utilisé).

Un élu pourrait mettre des flyers dissuasifs sur les pare-brises des contrevenants et éventuellement indiquer les parkings mis à disposition des visiteurs.

Yannick Marchal: les flyers risquent d'être jetés sur la voie publique.

Brigitte Quéré : suite à l'incendie sur le parking, quelqu'un m'a demandé où étaient les issues de secours de l'école. *Roger Halegouet* : le directeur fait les exercices d'évacuation règlementaires et le plan d'évacuation est affiché.

Issue de secours : porte de la salle de motricité

Grégory Théraube : absent

Eric Boissin: absent

Corinne Larcher: aucune observation

Pauline Boissin: absente
Régine MARCY: absente
Jean Luc SAUTEL: absent

Albert Mozzatti: aucune observation

Danièle Reynaud : Je continue de visiter les personnes vulnérables ce qui est très apprécié par celles-ci

La séance est levée à 23 h

Le Maire

Jean Pierre LAPOTRE

La secrétaire de séans

Nicole DIANN